

**Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme
N° 20100057 du 28 avril 2010**

Pétitionnaire : Eric et Isabelle HERTZ

Localisation des travaux : Lozère / 48000 – LANUEJOLS / Ferme du Sapet

Nature des travaux : Captage d'une source

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- L'intervention se fera à l'aide d'une mini pelle mécanique afin de limiter au maximum l'impact paysager des travaux ;
- Les mouvements de terres devront être soigneusement re-profilés en suivant la pente du terrain naturel pour ne pas laisser d'empreintes des travaux ;
- Les divers petits ouvrages liés au captage devront être totalement enterrés ;
- Le réservoir sera équipé d'un flotteur fonctionnel afin de limiter les prélèvements aux seuls besoins en eau potable ;
- Le trop plein se fera au plus près du captage et pas au niveau du réservoir pour respecter les écoulements naturels ;
- En fin de chantier, toutes traces de travaux devront être effacées.